



LAMBOISIÈRES MARTIN BASKET

Saison 2021/2022

PROCEDURE D'INSCRIPTION

En continuité des évolutions de l'année dernière, la FFBB poursuit la dématérialisation des licences.

Depuis l'année dernière, la demande de licence papier n'existe plus. Vous recevrez prochainement un lien internet qui vous permettra de compléter votre pré-inscription et insérer les documents utiles.

De plus cette année, à la fin de votre pré-inscription, vous pourrez, si vous le souhaitez, régler en ligne votre cotisation via la mise en place d'un partenariat entre la FFBB et HelloAsso.

Votre **inscription définitive** ne sera validée qu'après réception au secrétariat d'un **dossier complet et du paiement** de votre cotisations.

Pour un dossier complet, vous devez :

- **Enregistrer** votre pré-inscription grâce au lien que vous allez recevoir de la part du secrétariat.
- **A partir de 16 ans**, fournir une copie, recto-verso, de votre carte nationale d'identité.
- **Pour les mineurs** : Remplir le **questionnaire de santé**. Sauf en cas de surclassement : un certificat médical sera demandé

Pour les majeurs : Remplir le **questionnaire de santé**. Sauf dans les cas suivants ou un nouveau certificat médical sera demandé : certificat médical de plus de 3 ans, surclassement ou création de licence.

- A la fin de votre pré-inscription **télécharger** la fiche de renseignements et d'autorisations (onglet "Je m'engage") et la **retourner au club**.
- **Régler en ligne votre cotisation ou fournir le règlement de votre licence** correspondant à votre catégorie (voir fiche « Cotisations » jointe). Vous recevrez un mail de confirmation de votre paiement (en cas de paiement en ligne) et de votre pré-inscription.
- En cas de réduction et/ou de paiement par l'un des 3 premiers moyens suivant, merci de contacter le secrétariat **avant** votre pré-inscription.

- chèques vacances,
- coupons sport,
- pass culture sport (Pass Asso se renseigner dès maintenant dans votre mairie et/ou au CCAS)
- chèques à l'ordre de Lamboisières Martin Basket, (possibilité de donner 3 chèques, débits fin septembre, début novembre et début janvier).

